

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 décembre 2020**

L'an deux mil vingt le mardi 8 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/12/2020

Date d'affichage 03/12/2020

---

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés :** Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Anaïs LAUTRU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absent non excusé :** Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

**DISTRIBUTION DE CHEQUES CADEAU FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Les collectivités peuvent dans le cadre de leur politique sociale, offrir des bons d'achats à ses agents pour des évènements particuliers. Ainsi, des bons d'achats peuvent être attribués pour les mariages, naissances, Noël des agents et des enfants, départ à la retraite etc...

Face à la situation sanitaire, à l'engagement des agents et pour venir en soutien des commerçants, Monsieur le Maire souhaite mettre en place, pour cette fin d'année, une action particulière.

Il est proposé, d'offrir aux agents un chèque cadeau de Noël de 30 euros à dépenser auprès des commerçants Lavallois adhérent à l'association Laval Cœur de commerce. Ce bon, qui est un chèque cadeau sera transmis avec la fiche de paie du mois de décembre.

Ainsi pour Laval Agglomération, le coût de cette prestation s'élèvera, selon les estimations effectuées avec les fiches de paies du mois de novembre 2020, à 300 euros.

Monsieur Le Maire propose de commander les chèques cadeau pour une valeur de 300 €.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 14 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

